



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **16 juin 2008**

Décision n° **B-2008-0086**

commune (s) : Meyzieu

objet : Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage - Travaux - Lot n° 1 : terrassements, voirie - Lot n° 2 : réseaux divers - Lot n° 3 : bâtiments - Lot n° 6 : télégestion, éclairage, électricité générale - Autorisation de signer les marchés

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Monsieur Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 9 juin 2008

Compte-rendu affiché le : 17 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Crimier, Arrue, Colin (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charrier, Daclin, Calvel, Barge.

**Bureau du 16 juin 2008****Décision n° B-2008-0086**

objet :	<b>Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage - Travaux - Lot n° 1 : terrassements, voirie - Lot n° 2 : réseaux divers - Lot n° 3 : bâtiments - Lot n° 6 : télégestion, éclairage, électricité générale - Autorisation de signer les marchés</b>
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 5 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-6047 en date du 4 février 2008, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Meyzieu : lot n° 1 : terrassement, voirie ; lot n° 2 : réseaux divers ; lot n° 3 : bâtiments ; lot n° 6 : télégestion, éclairage, électricité générale.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 30 mai 2008, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : terrassement, voirie - entreprise Stal TP, pour un montant de 88 504,96 € TTC,
- lot n° 2 : réseaux divers - entreprise Stal TP, pour un montant de 102 966,03 € TTC,
- lot n° 3 : bâtiments - entreprise SO.MA.CO, pour un montant de 269 989,48 € TTC,
- lot n° 6 : télégestion, éclairage, électricité générale - entreprise Forclum, pour un montant de 90 304,32 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2007-4226 en date du 9 juillet 2007 ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels liés, dans le cadre de l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage à Meyzieu, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1, terrassement, voirie : entreprise Stal TP, pour un montant de 88 504,96 € TTC,
- lot n° 2, réseaux divers : entreprise Stal TP, pour un montant de 102 966,03 € TTC,

- lot n° 3, bâtiments : entreprise SO.MA.CO, pour un montant de 269 989,48 € TTC,

- lot n° 6, télégestion, éclairage, électricité générale : entreprise Forclum, pour un montant de 90 304,32 € TTC.

**2° - Les dépenses** seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - opération n° 1417.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 juin 2008.**